CODE COMPTABLE

- EXERCICE DE LA FONCTION COMPTABLE ET CORPORATION
- COMPTABILITÉ DES UNITÉS ÉCONOMIQUES ET DES PROFESSIONS LIBÉRALES
- COMPTABILITÉ PUBLIQUE
- COMPTABILITÉ SPÉCIFIQUE
- APPENDICE : TEXTES LIÉS AU DROIT COMPTABLE

TROISIÈME ÉDITION

BERTI Editions

II- Mode d'emploi du Code

1 – Les articles de lois sont transcris en caractéres de la police **Times New Romain**.

2 – La jurisprudence est précédé de l'icône ❶ le texte est encadré.

3- ■ l'icône pour les textes réglementaire s ou complémentaires, ils sont représentés en deux colonnes et transcris avec la police de caractéres **Arial** corps 8.

4 – les commentaires du contributeur (ou de l'auteur) sont précédés de l'icône ●

© BERTI Editions, Alger, 2024

Tous droits réservés à l'Éditeur

BERTI Editions
Lot. EN Nadjah N° 24.
16 320 DELY IBRAHIM ALGER
http://www.berti-editions.com

Email : info@berti-editions.com

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE I
EXERCICE DE LA FONCTION COMPTABLE & CORPORATION 1

Loi n° 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé ; modifiée et complétée jusqu'à la loi n° 19-14 du 11 décembre 2019 portant loi de finances pour 2020. 1

Chapitre I
Dispositions générales 1

■ Décret exécutif n° 11 – 24 du 27 janvier 2011 fixant la composition, l'organisation et les règles de fonctionnement du conseil national de la comptabilité. 2

■ Arrêté du 13 janvier 2014 portant approbation du règlement intérieur du conseil national de la comptabilité. 7

■ Arrêté du 3 mai 2012 fixant le montant de la rétribution à servir aux membres du conseil national de la comptabilité, des commissions, des groupes de travail et aux consultants. 10

Chapitre II
Dispositions communes aux professions d'expert – comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé 11

■ Décret exécutif n° 11 – 30 du 27 janvier 2011 fixant les conditions et modalités d'agrément pour l'exercice de la profession d'expert – comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé. 11

■ Décret exécutif n° 11 – 31 du 27 janvier 2011 relatif aux conditions et normes spécifiques des cabinets d'expert – comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé. 16

■ Arrêté du 26 mars 2013 fixant les conditions d'espace, de commodités et d'équipements exigées pour un local professionnel de l'expert – comptable, du commissaire aux comptes et du comptable agréé. 17

Chapitre III
De l'ordre national des experts – comptables, de la chambre nationale des commissaires aux comptes et de l'organisation nationale des comptable 18

■ Décret exécutif n° 11 – 25 du 27 janvier 2011 fixant la composition, les attributions et les règles de fonctionnement du conseil national de l'ordre national des experts – comptables. **18**

■ Décret exécutif n° 11 – 26 du 27 janvier 2011 fixant la composition, les attributions et les règles de fonctionnement du conseil national de la chambre nationale des commissaires aux comptes. **22**

■ Décret exécutif n° 11 – 27 du 27 janvier 2011 fixant la composition, les attributions et les règles de fonctionnement du conseil national de l'organisation nationale des comptables agréés. **25**

■ Décret exécutif n° 11 – 29 du 27 janvier 2011 fixant le rang et les attributions des représentants du ministre chargé des finances au sein des conseils nationaux de l'ordre national des experts – comptables, de la chambre nationale des commissaires aux comptes et de l'organisation nationale des comptables agréés. **30**

■ Arrêté du 11 Joumada Ethania 1433 du 3 mai 2012 fixant le montant de la rétribution à servir aux représentant du ministre chargé des finances au sein des conseils nationaux de l'ordre national des experts – comptables de la chambre nationale des commissaires aux comptes et de l'organisation nationale des comptables agréés. **30**

Chapitre IV
De l'exercice de la profession d'expert – comptable **31**

Chapitre V
De l'exercice de la profession de commissaire aux comptes **32**

■ Décret exécutif n° 11 – 202 du 26 mai 2011 fixant les normes des rapports du commissaire aux comptes, les modalités et délais de leur transmission. **34**

■ Arrêté du 12 janvier 2014 fixant les modalités de transmission des rapports du commissaire aux comptes. **35**

■ Arrêté du 15 Chaâbane 1434 du 24 juin 2013 fixant le contenu des normes des rapports du commissaire aux comptes. **35**

■ Décret exécutif n° 11 – 32 du 27 janvier 2011 relatif à la désignation des commissaires aux comptes. **48**

■ Décret exécutif n° 11-73 du 16 février 2011 fixant les modalités d'exercice de la mission de co-commissariat aux comptes. **51**

Chapitre VI
De l'exercice de la profession de comptable agréé **53**

Chapitre VII
Des sociétés d'expertise comptable et commissariat aux comptes et de comptabilité **54**

Chapitre VIII
Responsabilité des experts – comptables, des commissairesaux comptes et des comptables agréés **58**

■ Décret exécutif n° 13 – 10 du 13 janvier 2013 fixant le degré des fautes disciplinaires commises par l'expert – comptable, le commissaire aux comptes et le comptable agréé dans l'exercice de leurs fonctions ainsi que les sanctions qui s'y rapportent. **59**

Chapitre IX
Incompatibilités et interdictions **65**

Chapitre X
Dispositions diverses **69**

■ Décret exécutif n° 11-393 du 24 novembre 2011 fixant les conditions et modalités de déroulement du stage professionnel, d'accueil et de rémunération des stagiaires experts-comptables, commissaires aux comptes et comptables, modifié et complété par le décret exécutif n° 21-449 du 15 novembre 2021. **71**

■ Arrêté interministériel du 8 Joumada Ethania 1438 correspondant au 7 mars 2017 fixant les modalités de déroulement de la formation ainsi que les programmes de formation spécialisée en vue de l'obtention du diplôme d'expert – comptable et du diplôme de commissaire aux comptes. **76**

Chapitre XI
Dispositions transitoires **94**

■ Décret exécutif n° 11 – 28 du 27 janvier 2011 fixant la composition et les attributions de la commission ad hoc chargée de l'organisation des élections des conseils nationaux de l'ordre national des experts – comptables, de la chambre nationale des commissaires aux comptes et de l'organisation nationale des comptables agréés. **94**

Chapitre XII
Dispositions finales **98**

■ Décret exécutif n° 06 – 354 du 9 octobre 2006 fixant les modalités de désignation de commissaires aux comptes auprès des sociétés à responsabilité limitée. **99**

■ Arrêté du 7 novembre 1994 relatif au barème des honoraires des commissaires aux comptes, modifié et complété par l'arrêté du 6 décembre 2006 et l'arrêté du 25 juin 2008. **100**

LIVRE II COMPTABILITÉ DES UNITÉS ÉCONOMIQUES	**105**
Loi n° 07 – 11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier, modifiée par l'ordonnance n° 08 – 02 du 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008.	**105**
■ Décret exécutif n° 09 – 110 du 7 avril 2009 fixant les conditions et modalités de tenue de la comptabilité au moyen de systèmes informatiques.	**110**
■ Décret exécutif n° 08 – 156 du 26 mai 2008 portant application des dispositions de la loi n° 07 – 11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier.	**117**
■ Arrêté du 26 juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes.	**125**
■ Arrêté du 23 Rajab 1429 correspondant au 26 juillet 2008 fixant les seuils de chiffre d'affaires, d'effectif et l'activité applicables aux petites entités pour la tenue d'une comptabilité financière simplifiée.	**269**
LIVRE III COMPTABILITÉ PUBLIQUE	**271**
Loi n° 23–07 du 21 juin 2023 relative aux règles de comptabilité publique et de gestion financière.	**271**
DISPOSITIONS GENERALES	**271**
TITRE I DES AGENTS CHARGES DE L'EXECUTION DU BUDGET ET DES OPERATIONS FINANCIERES	**272**
Chapitre 1er Des ordonnateurs	**272**
■ Décret exécutif n° 24-92 du 22 février 2024 fixant les conditions et les modalités de suppléance, de délégation de signature et de désignation d'intérimaire.	**275**
Chapitre 2 Des comptables publics	**278**
Chapitre 3 Des dispositions communes	**283**

TITRE II	**283**
DES OPERATIONS	**283**
Chapitre 1er Des opérations de recettes	**283**
Chapitre 2 Des opérations de dépenses	**287**
Chapitre 3 Des opérations de trésorerie	**292**
■ Décret exécutif n° 24-93 du 22 février 2024 fixant les catégories des correspondants du Trésor et les modalités de fonctionnement des comptes de dépôt de fonds.	**293**
Chapitre 4 Des opérations sur le patrimoine	**295**
Chapitre 5 De la justification des opérations de recettes, de dépenses et de trésorerie	**296**
TITRE III	
LA TENUE DE LA COMPTABILITE ET DES COMPTES DE L'ÉTAT	**296**
Chapitre 1er De l'objet et du contenu de la comptabilité publique	**296**
■ Décret exécutif n° 24-90 du 22 février 2024 fixant le contenu et les modalités de mise en œuvre de la comptabilité publique.	**297**
Chapitre 2 De la comptabilité budgétaire	**304**
Chapitre 3 De la comptabilité générale	**305**
Chapitre 4 De la comptabilité d'analyse des coûts	**306**
Chapitre 5 Le compte général de l'État	**306**

TITRE IV DES CONTROLES ET DES RESPONSABILITES	**308**
Chapitre 1er Des contrôles	**308**
Chapitre 2 Des responsabilités	**311**
TITRE V DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES	**312**
LIVRE IV COMPTABILITÉ SPÉCIFIQUE	**313**
Décret exécutif n° 2008 – 244 du *Aouel Chaâban*e 1429 correspondant au 3 août 2008 fixant les modalités de la tenue et de la vérification de la comptabilité du notaire.	**313**
Chapitre I La tenue de la comptabilité	**313**
Chapitre II La vérification de la comptabilité	**314**
Décret exécutif n° 09 – 79 du 11 février 2009 fixant les modalités de la tenue et de la vérification de la comptabilité de l'huissier de justice.	**316**
Chapitre I Organisation de la comptabilité	**316**
Chapitre II Vérification de la comptabilité	**318**
Règlement n° 09 – 04 du 23 juillet 2009 portant plan de comptes bancaire et règles comptables applicables aux banques et aux établissements financiers.	**320**
ANNEXE NOMENCLATURE DES COMPTES	**321**
Règlement n° 11 – 05 du 28 juin 2011 portant traitement comptable des intérêts non recouvrés.	**329**

APPENDICE
TEXTES CONNEXES 331

CODE DE COMMERCE 331

Ordonnance n° 75–59 du 26 septembre 1975 portant code de commerce, modifiée et complétée jusqu'à la loi n° 22-09 du 5 mai 2022. 331

CODE DES IMPÔTS DIRECTS ET TAXES ASSIMILÉES 343

Code des impôts directs et taxes assimilées, modifié et complété jusqu'à loi de finances pour 2024. 343

■ Ordonnance n° 2009 – 01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009, modifiée et complétée. 352

■ Arrêté du 15 ***Chaâbane*** **1445 correspondant au 25 février 2024 f**ixant la durée d'amortissement des immobilisations, appliquée pour la détermination du résultat fiscal. 355

CODE DES TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES 397

Code des taxes sur le chiffre d'affaires, modifié et complété jusqu'à la loi de finances 2024. 397

CODE DE PROCEDURE FISCALE

Code de procédures fiscales, modifié et complété jusqu'à la loi loi de finances pour 2024. 409

TEXTES DIVERS 435

Loi n° 18 – 11 du 2 juillet 2018 relative à la santé, modifiée et complétée par l'ordonnance n° 20-02 du 30 août 2020 et la loi n° 23-05 du 7 mai 2023 relative à l'agence nationale des produits pharmaceutiques 435

Décret exécutif n° 14-106 du 10 Joumada El Oula 1435 du 12 mars 2014 portant mise en place du système informatisé de comptabilité de gestion au sein des établissements publics de santé. Journal officiel n° 15 du 19 mars 2014. 436

■ Arrêté interministériel du 30 octobre 2014 fixant les modalités d'application du système informatisé de comptabilité de gestion au sein des établissements publics de santé ainsi que la liste des établissements concernés par la mise en œuvre de ce système. 436

Décret exécutif n° 14 – 273 du 29 septembre 2014 modifiant et complétant le décret n° 88 – 27 du 9 février 1988 portant création d'un office national d'appareillages et d'accessoires pour personnes handicapées. **440**

Décret exécutif n° 12 – 288 du 21 juillet 2012 portant création, organisation et fonctionnement de l'institut d'enseignement spécialisé de la profession comptable. **441**